

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 10 avril 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

1.2.7 Election du vice-président délégué à la vie de campus

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, portant sur les attributions du président de l'université, et L712-3, relatif à la composition du conseil d'administration ;*
- VU** *le procès-verbal de dépouillement afférent à l'élection du vice-président délégué à la vie de campus, en date du 10 avril 2025 ;*
- VU** *les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 et notamment son article 8.*

APRES EN AVOIR VOTE,

- **Elit Monsieur Omar ZANNA en qualité de vice-président délégué à la vie de campus, à la majorité absolue, au 1er tour avec 22 voix pour.**

Résultats détaillés du vote :

- **Nombre d'électeurs inscrits : 36**
- **Nombre de votants : 32**
- **Nombre de votes constatés dans les urnes : 32**
- **Bulletins blancs ou nuls : 10**
- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 22**

Le Mans, le 11 avril 2025

La présidente de l'université du Mans

Delphine LETORT

**Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général des Services**

**Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général des Services**

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36